

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_202

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR
LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES
USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025.**

Le nombre des membres en exercice est **48.**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	37

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_202

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST

L'article L 541-2 du Code de l'Environnement dispose que chaque entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle produit. Cette disposition s'applique aussi bien aux déchets dangereux qu'aux déchets non dangereux comme les Huiles Alimentaires Usagées (HAU) considérées comme des biodéchets.

Depuis juin 2023 en l'absence de filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) idoine, la société BIOFUEL Réunion collecte gratuitement les HAU dans les déchetteries de la CIREST sur la base d'une moyenne de 9 500 litres par an. Actuellement cette collecte est préparée à l'export vers des filières de valorisation et BIOFUEL Réunion mène en parallèle un projet de valorisation en biocarburant avec un pétrolier sur le territoire de la Réunion.

Ce renouvellement de convention permettra une continuité de service pour la collecte gratuite des huiles usagées déposées dans les PAV (Point d'Apport Volontaire) situés dans les déchetteries de la CIREST par BIOFUEL Réunion.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat jointe en annexe avec BIOFUEL Réunion.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** l'article L. 541-1 II du Code de l'Environnement, qui donne la priorité à la réduction des déchets et hiérarchise les modes de traitement des déchets ;

- **VU** la loi n° 2020- 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui fixe notamment comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets dont les huiles usagées font partie ;

- **VU** la délibération n° 2023-C125, en date du 15 juin 2023, autorisant la signature d'une première convention avec BIOFUEL pour la reprise et la valorisation des huiles alimentaires en déchetteries.

Considérant la nécessité de renouveler le partenariat avec la société BIOFUEL Réunion.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'APPROUVER** la signature d'une nouvelle convention avec BIOFUEL Réunion,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY